

I. Présentation

Vous êtes passionné, vous aimez la rigolade et la mécanique, essayez la caisse à savon en catégorie Folklorique.

Il existe au CIRCAS AUVERGNE une catégorie Folklorique. Merci de prendre connaissance du règlement technique (ci-dessous).

- Pour participer à une course avec une caisse Folklorique il vous faut prendre une licence annuelle au sein du comité. (exceptionnellement une licence à la journée peut vous être délivrée)

Fiche d'inscriptions, certificats médical et tarifs disponible sur notre site internet www.circas-auvergne.com

- Un contrôle technique est effectué en début d'année.
(Date et lieu définis par le comité, disponible sur le site internet)
- Le CIRCAS autorise 2 pilotes maximum dans la même caisse
- Dans cette catégorie la vitesse n'est pas prise en compte puisqu'elle n'est pas chronométrée. **Seule l'esthétique prime !**





II. Règlement Folklorique

1. Définition

Véhicule de type automobile sans moteur à quatre roues (un nombre de roues différent devra être autorisées par les contrôleurs technique). La direction est actionnée par un volant ou un guidon. Des systèmes de suspension des roues sont autorisés. Les véhicules issus de l'automobile non transformée, sont interdits (voiture sans permis, voiture accidentée).

2. Énergie motrice

Tout dispositifs apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, (type moteurs électriques, ressorts, pédales, volants, manivelles etc....) est interdits. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle.

3. Dimensions

Longueur maximale	2700 mm
Largeur maximale	1500 mm
Garde au sol conseillée	< 400 mm
Voie minimum	500 mm
Diamètre maxi roue gonflée	650 mm

4. Châssis

Le châssis doit comporter un plancher recouvrant entièrement le fond de la caisse, tous les abords du châssis doivent être soignés (pas d'angle saillant, rien de coupant, aucun vis dépassant pouvant blesser le pilote...). Une protection latérale est conseillée solidement fixée avec un matériau solide qui protège le pilote en cas de choc latéral.

Toutes les soudures doivent être soignées

Un anneau de remorquage, de diamètre mini 35 mm, devra être fixé solidement à l'avant et l'arrière du châssis.



5. Poids

Le poids maximum, pilote installé dans la caisse, en tenue complète est de **220 KG**.
Si vous êtes 2 dans votre caisse le poids maximum autorisé est de **280kg**

6. Remorquage

Chaque véhicule possède sa propre sangle de remorquage, d'au moins 1,5 mètre de long, d'une résistance de 2000kg et munie à chaque extrémité de mousquetons de même résistance. L'usage de câbles métalliques est interdit.

7. Habillage

Libre choix à vous de rendre votre caisse la plus belle et la plus créative possible en prenant soin que rien ne puisse blesser le pilote ou le public venu admirer votre caisse à savon

8. Arceau de sécurité et Harnais

Ceux-ci ne sont pas obligatoires, ce référer aux articles 8/9 sur le règlement Technique Générale si vous désirez avoir plus d'informations .

9. Roues

Le choix des roues est libre, pneus gonflés, diamètre maximum 650mm. Il est interdit d'apporter des modifications autres que l'usure normale sur les pneumatiques. La pression max. des pneumatiques pour la catégorie Folklorique est limitée à **3 Bars**. Tout pilote ne respectant pas la norme de pression ci-dessus ou celle indiquée sur le pneu, en assumera l'entière responsabilité en cas d'accident.



10. Freinage

Le véhicule doit être freiné minimum sur les 2 roues arrière (type karting).
Si le freinage est actionné mécaniquement, le câble doit être doublé.

11. Equipement

Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et une veste à longues manches, un casque (type intégral) est obligatoire, des chaussures solides et fermées, des gants sans trou (gants de cycliste et de laine interdits). L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Une minerve et un pare-cotes types karting est fortement conseillé. L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses. Vous pouvez agrémenter votre tenu d'un déguisement.

12. Contrôle technique

Le contrôle technique annuel est fait par un commissaire technique agréé par le Circas. Il a les pleins pouvoirs pour accepter ou refuser l'homologation de la caisse dans la catégorie Folklorique. Cependant, si la caisse n'est pas acceptée, vous avez (après modifications des causes de refus) la possibilité de demander un deuxième contrôle.

Un contrôle peut être réalisé à n'importe quel moment de la compétition

Toutes les décisions des commissaires techniques sont soumises au collège du Circas. Après validations par ceux-ci, elles sont irrévocables.

Lors des contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter leur équipement complet.

(casque, gants, protections obligatoires, habillement).

13. Classement

La catégorie n'est pas chronométrée.

Le classement sera établi par un jury ou le vote du public



III. Déroulement

Un numéro vous est attribué et doit être collé sur votre caisse.

Un ordre de départ vous est présenté au tremplin de départ, il faut le respecter sinon votre descente sera annulée.

Le collège de direction de course peut vous retirer le droit de prendre un départ, si vous ne respectez pas les règles de sécurité ou si votre vitesse met en danger, vous-même ou le public autour de vous. Ils peuvent aussi à tout moment vous demander de modifier votre équipement ou de modifier une caractéristique de votre véhicules

Vous avez la possibilité de demander une dérogation, elle sera accordée ou non après décisions du collège de direction

IV. Contact

Pour toute demande d'information technique, veuillez prendre contact avec :

Sabloniere Corentin	cocosablo@free.fr
Meilland Joël	mrmouche42@aol.com

Pour toute demande d'information administrative, veuillez prendre contact avec :

Sabloniere Jean-Michel	jeanmichel.sablonier@free.fr
------------------------	--

❖ Historique de modification

2020 - Création règlement Folklorique